

# SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

BULLETIN D'INFORMATION N°4



## ACTUALITES

### DEMEMAGEMENT LOCAUX BRIGADE VERTE

Depuis la fin d'année 2023, la Brigade Verte a déménagé des locaux d'Aspet, mis gracieusement à disposition par la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat. Le nouveau local technique se situe à Huos sur le site des Jardins du Comminges. La localisation est centrale par rapport au territoire d'intervention de l'équipe.

### FILM "LES VEILLEURS DE TOURBIERES"

Le cinéma associatif de Montréjeau propose le Vendredi 22 Mars 2024 à 20h, la projection du film documentaire "LES VEILLEURS DE TOURBIÈRES" réalisé par Pascale Fossat. La discussion après la projection sera animée par l'AREMIP. Ce film aborde la question des zones humides et de leur préservation, à l'échelle du plateau de Lannemezan.

### FILM "APRES LA CRUE"

Anne PELTIER et Jean-Marc ANTOINE, enseignants-chercheurs au Laboratoire de Géographie de l'Environnement (GEODE), se sont intéressés à la Vallée du Bastan (Barège et Luz-Saint-Sauveur) et la Haute Vallée de la Garonne (Fos et Saint-Béat) suite à la crue de 2013. Ils sont allés recueillir la parole des habitants et des acteurs locaux pour mieux connaître la période de l'après-crue. Les témoignages et la comparaison de la gestion post-crue des deux vallées sont présentés dans le film "APRÈS LA CRUE" réalisé par Claire SARAZIN.

Deux cinés débat ont eu lieu sur le territoire du SMGA, l'un au cinéma de Montréjeau et l'autre à Saint-Béat.

Le film est désormais disponible en ligne : <https://blogs.univ-tlse2.fr/miroir/2024/01/23/apres-la-crue/>

## OFFRES D'EMPLOI

Afin de compléter l'équipe technique pour la mise en œuvre opérationnelle de ces 2 programmes d'actions portant sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), le Syndicat Mixte Garonne recrute. 2 offres d'emploi ont récemment été mises en ligne, à savoir :

### CHARGÉ(E) DE MISSION PROJET DE GESTION HYDROMORPHOLOGIQUE GARONNE AMONT

Contrat de projet d'une durée de 36 mois

Limite de candidature : 7 mai 2024

Détails de l'offre sur : <https://www.emploi-territorial.fr/offre/o031240308000912-charge-e-mission-projet-gestion-hydromorphologique-garonne-amont>

### TECHNICIEN(NE) PROGRAMME D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS

Contrat à durée déterminée de 3 ans (renouvelable)

Limite de candidature : 7 mai 2024

Détails de l'offre sur : <https://www.emploi-territorial.fr/offre/o031240308000534-technicien-programme-action-prevention-inondations>

Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) a débuté en Janvier 2023. Afin de faire un bilan à mi-étape des actions lancées ou non par rapport au planning prévisionnel, un COPIL (Comité de Pilotage) s'est tenu le 28 novembre 2023 avec les partenaires techniques et financiers. Pour rappel, le programme est composé de 35 fiches actions à mettre en œuvre sur 2 ans et est disponible au lien suivant : <http://e.pc.cd/CrKotalk>

Le rapport d'activité du SMGA pour l'année 2023 présente les 26 actions en cours et leur état d'avancement. Ce dernier est disponible sur le [site internet du SMGA](#).

En 2024, le SMGA poursuivra les actions engagées et entamera de nouvelles actions (étude du Sarté, étude sur le ruisseau d'Angèles, ...). Les documents produits dans le cadre du PEP-PAPI seront disponibles sur le site internet après validation des partenaires techniques et financiers au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.

### Zoom sur les actions 1.6 & 7.1

Ces actions concernent l'étude hydrologique de l'Ourse et le classement du système d'endiguement sur les communes d'Izaourt et de Loures-Barousse sur le département des Hautes-Pyrénées. Le bureau d'étude ISL Ingénierie a été retenu pour réaliser ce projet. Ces 2 communes disposent d'un système de protection potentiel contre les inondations composé :

- D'un canal de décharge de l'Ourse qui a pour fonction de protéger le centre bourg de la commune d'Izaourt des crues de l'Ourse (par submersion).
- D'une digue établie classable qui protège potentiellement des débordements du canal de décharge le lieu-dit de la Dévèzère (notamment les habitations et le centre commercial situé le long de l'Avenue de Luchon sur la commune de Loures-Barousse).

Ce système est également composé de différents objets annexes (murets et merlons) qui nécessitent une expertise de leur rôle en cas d'inondation.

Plusieurs prospections de terrain ont été réalisées pour acquérir les données topographiques et géotechniques nécessaires à la réalisation de l'étude hydraulique de l'Ourse. Elle a pour objectif de définir l'impact des ouvrages existants et d'apporter les éléments nécessaires à la régularisation simplifiée du système d'endiguement (digue de la Dévèzère). Une étude complémentaire sur le système karstique a été réalisée pour comprendre l'influence du karst sur le régime hydrologique du bassin versant de l'Ourse.

Le bureau d'étude ISL a modélisé le fonctionnement du canal et des différents éléments du système de protection. Les premiers résultats de l'étude montrent que :

- Le cours d'eau est globalement incisé, surtout sur l'aval. Le canal Dévèzère a été fortement incisé suite aux crues récentes.
- La crue de janvier 2022 serait légèrement supérieure à la décennale.
- Il est probable que les systèmes karstiques jouent un rôle sur les crues de l'Ourse mais uniquement pour les faibles occurrences (< 2-5 ans). Ce rôle est différent en fonction de l'état de remplissage du karst (s'il est vide, il doit atténuer les crues et le contraire s'il est saturé). Pour les crues à forte occurrence, il ne doit probablement plus influencer). Aucune modélisation ne peut être réalisable à la vue de l'état des connaissances.

Afin de régulariser le système d'endiguement, l'étude de danger doit être déposée au plus tard fin mars 2024 auprès des services de l'Etat.



Le Programme Pluriannuel des Gestion (PPG) des cours d'eau Garonne Amont 2024 - 2028 est un document de planification pluriannuelle des actions et des moyens mis en œuvre par le SMGA, répondant à des enjeux d'intérêt général. Ce programme porte sur la gestion des milieux aquatiques et des zones humides.

Le PPG a été déclaré d'intérêt général par arrêté inter-préfectoral en date du 1er février 2024. Le PPG, établi pour 5 ans, est composé de 34 fiches actions réparties en 7 thématiques. Ce dernier est disponible en Annexe 40 du dossier de l'enquête publique sur le lien suivant : <http://e.pc.cd/RWRy6aK>

Les principaux travaux prévus en 2024 sont de diverses natures, à savoir :

- La régénération de la ripisylve sur le Rieutord, la Neste d'Oueil, ... par plantations d'essences diversifiées et adaptées en bord de cours d'eau.
- La restauration de zones humides : plusieurs parcelles ont été pré-identifiées avec l'appui des Cellules d'Assistances Techniques aux Zones Humides. il s'agit notamment de milieux en cours de fermeture qui entraînent une perte de diversité d'habitats et/ou d'espèces.
- La création d'habitats aquatiques.
- La renaturation du ruisseau des Bains (plantations, changement d'ouvrages de franchissement, reprofilage du cours d'eau, ...).

D'autres actions telles que l'élaboration du plan de gestion hydromorphologique et du plan de gestion des zones humides, la concertation pour la mise en place de points d'abreuvements, ... seront également menées sur le courant de l'année.

Enfin, d'autres thématiques seront traitées comme par exemple les dépôts sauvages en cours d'eau et/ou en zone humide (traitement ou concertation selon les volumes), la continuité piscicole, l'acquisition foncière, ...

Le détail de la programmation annuelle du PPG Garonne Amont 2024 est disponible sur le lien suivant : <http://e.pc.cd/hvpy6aK>

## Zoom sur les plantations

Une des actions du PPG Garonne Amont prévoit la plantation d'arbres en bord de cours d'eau, appelée ripisylve.

Suite au diagnostic de terrain, plusieurs problématiques ont pu être identifiées :

- L'absence totale de ripisylve aux abords des cours d'eau entraînant un manque de continuité de la trame verte, absence d'ombrage, perte de biodiversité, ...
- La présence d'une ripisylve clairsemée, vieillissante et/ou peu diversifiée n'ayant pas la capacité à se régénérer naturellement.

C'est pourquoi, plusieurs secteurs ont été pré-ciblés pour la mise en oeuvre de plantations. Après accords avec les propriétaires riverains et/ou les exploitants agricoles formalisés par la signature d'une convention, les plantations sont réalisées. Les essences utilisées sont des essences locales, adaptées au bord de cours d'eau comme par exemple l'Orme, l'Erable champêtre, le Cornouiller, le Fusain, le Frêne, le Noisetier, ... Ces travaux sont réalisés par la Brigade Verte du SMGA.

Cette action vise donc à reconstituer une ripisylve dense, diversifiée et fonctionnelle.



## PPG GER - JOB 2023

Jusqu'au 31 décembre 2023, seuls les bassins versants du Ger et du Job faisaient l'objet d'arrêtés préfectoraux déclarant le Programme Pluriannuel des Gestions des cours d'eau (PPG) Ger - Job d'intérêt général sur le territoire du SMGA.

Les travaux réalisés en 2023 sur ce secteur sont essentiellement :

- La restauration de la ripisylve : entretien sélectif des arbres en bord de cours d'eau et plantations.
- La gestion des espèces exotiques envahissantes.
- Le suivi des plantations réalisées les années précédentes : entretien et remplacement des plants morts.

D'autres travaux ont nécessité du matériel spécifique pour lesquels le SMGA a fait appel à une entreprise afin de réaliser :

- La dévégétalisation d'un atterrissement.
- Le retrait d'un embâcle.
- La diversification des écoulements par mise en place de blocs.

Le coût du PPG Ger - Job 2023 s'élève à 115 956,40 euros TTC. Cela comprend les jours travaux de la Brigade Verte ainsi que les prestations externalisées.

Les détails des travaux effectués et leurs localisations sont présentés dans le rapport d'activité disponible sur le [site internet du SMGA](#).

## APPEL A PROJET ZONES HUMIDES

Cet appel à projet est mis en œuvre sur la période 2021 - 2024 sur les zones humides du bassin versant du Ger. L'arrêté préfectoral déclarant les travaux d'intérêt général a été obtenu le 2 mars 2023.

En 2023, des travaux de réouverture d'une zone humide et d'arrache manuel de Balsamine (espèce exotique envahissante) ont été réalisés sur la commune de Sengouagnet. Aussi, des travaux d'abattage ont eu lieu afin de limiter le prélèvement en eau dans la zone humide par les arbres.



L'année 2024 est la dernière année du projet. Les actions consisteront à reprendre contact avec les propriétaires et/ou exploitants des 2 sites où des travaux sont prévus, le suivi des invasives sur le site traité en 2023 ainsi qu'à la réalisation du rapport de synthèse.

Les protocoles de suivis flore, orthoptère et pédologie seront également mis en œuvre par le prestataire, Nature en Occitanie.

## L'EQUIPE DU SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

**Président :** Alain Fréchou

**Directeur et chargé de projet GEMAPI :** Régis Martinet

**Responsable pôle technique Prévention des inondations et rivières :** Ségolène Duchêne

**Responsable pôle technique Gestion des milieux aquatiques et zones humides :** Laëtitia Goni-Lizoain

**Techniciens rivières/Encadrants Brigade Verte :** Frédéric Fauré, Théo Martial

**Agents de la Brigade Verte**

**Responsable administrative :** Nathalie Ader



**HÔTEL DE LASSUS - 6 RUE DU BARRY**

**31210 MONTREJEAU**

**TEL : 05 62 00 79 38**

**MAIL : CONTACT@SM-GARONNE-AMONT.FR**

**SITE INTERNET : [HTTPS://SM-GARONNE-AMONT.FR/](https://sm-garonne-amont.fr/)**